



ANNIVERSAIRE

Formule LIBRE accès à la piscine pendant les horaires d'accès libre :

Déroulement formule libre :

Le samedi

14h30 : Préparation de la salle (à décorer par vos soins).

15h00 : Accueil des enfants, accès à la piscine.

16h15 : Goûter anniversaire à l'étage (préparé par vos soins).

17h15 : Fin de la location.

17h30 : Fermeture du centre.

Le dimanche

13h30 : Préparation de la salle (à décorer par vos soins).

13h45 : Accueil des enfants, accès à la piscine.

15h45 : Goûter anniversaire à l'étage (à préparer par vos soins).

16h45 : Fin de la location.

17h00 : Fermeture du centre

L'accès au bassin sera refusé aux enfants s'il n'y a pas un nombre suffisant d'accompagnateurs (obligatoirement en tenue de bain même s'ils sont non baigneurs).

Signature précédée de la mention lue et approuvée :

Formule VIP privatisation du bassin :

- Salle à disposition ou parc extérieur.
- Matériel de sonorisation uniquement par câble jack (pas de cd, ni usb)
- 1 entrée « Accès libre offerte » par personnes le jour de l'anniversaire.
- Possibilité d'envoyer par mail les cartons d'invitation.
- 1 accompagnateur au bord du bassin pour 5 enfants (tenue de bain obligatoire pour les accompagnateurs au bord du bassin).
- Un Maître- nageur est à disposition pour la sécurité et la surveillance du bassin uniquement, il n'y a pas d'animation, mais accès à tous le matériel aquatique enfant (toboggan, frites, tapis,...).

Déroulement privatisation :

Le samedi :

15h30 : préparation de la salle (à décorer par vos soins).

16h00 : Accueil des enfants.

17h15 : Accès à la piscine sous la surveillance des parents accompagnateurs et du Maître-Nageur qui est là pour assurer la sécurité.

18h15 : Evacuation du bassin.

18h30 : Fermeture du centre.

Le Dimanche :

15h00 : préparation de la salle (à décorer par vos soins).

15h30 : Accueil des enfants.

16h45 : Accès à la piscine sous la surveillance des parents accompagnateurs et du Maître-Nageur qui est là pour assurer la sécurité.

17h45 : Evacuation du bassin.

18h00 : Fermeture du centre.

L'accès au bassin sera refusé aux enfants s'il n'y a pas un nombre suffisant d'accompagnateurs (obligatoirement en tenue de bain même s'ils sont non baigneurs).

Signature précédée de la mention lue et approuvée :